

Yverdon-les-Bains, le 12 janvier 2021

## **Le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » a accordé ses premières aides**

**Un mois après la décision du Conseil communal, le fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » a délivré ses premières aides aux particuliers et aux entreprises qui l'ont sollicité. Ce dispositif est destiné aux Yverdonnois particulièrement touchés par la crise sanitaire, et qui se trouvent dans une situation difficile malgré les aides fédérales et cantonales. Le délai pour présenter une demande court jusqu'au 31 janvier 2021.**

Sous la présidence du syndic Jean-Daniel Carrard, la commission d'attribution du fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire » a procédé à l'examen des dossiers qui lui sont parvenus. Elle a ainsi pu statuer sur l'octroi des premières aides en faveur d'entreprises et de particuliers. Le Service des finances opère la « libération » des paiements aujourd'hui 12 janvier. Le délai pour présenter une demande court jusqu'au 31 janvier 2021, la Municipalité pourra décider de le prolonger en fonction des besoins.

Doté de 500'000 francs, le fonds « Ville d'Yverdon solidaire » est destiné aux individus et aux entreprises yverdonnois dont les revenus ont subi une baisse importante en raison de la pandémie de coronavirus. Il vise notamment à aider celles et ceux qui n'entrent pas dans les critères des aides fédérales et cantonales, ou pour lesquels les soutiens octroyés ne permettent pas de faire face à leurs charges. Le montant des versements est limité à 5'000 francs pour une personne physique et à 20'000 francs pour une personne morale. Ces aides n'auront pas à être remboursées.

Les conditions à remplir sont décrites dans la Directive concernant l'attribution d'aides financières issues du fonds de secours « Ville d'Yverdon solidaire », publiée sur le site internet de la Ville : <https://www.yverdon-les-bains.ch/aides-subventions/aides-sociales/ville-dyverdon-solidaire/fonds-de-soutien>

Les demandes peuvent être déposées de deux manières :

**Par envoi postal : Service des finances, Fonds d'aide Covid, Place Pestalozzi 1, 1400 Yverdon-les-Bains**

**Par envoi électronique :** en cliquant sur le lien suivant <https://form.mapnv.ch/>

Pour toute question sur les modalités d'accès au fonds, les particuliers comme les entreprises peuvent contacter le chef du Service des finances, Fabrice Weber, au 024 423 62 30.